

Comptes annuels 2018

Table des matières

3 Ensemble de l'organisation Pro Senectute

Commentaire

Comptes consolidés

Rapport de l'organe de révision

21 Aide financière individuelle de l'ensemble de l'organisation Pro Senectutee

Commentaire

Comptes

Rapport de l'organe de révision

29 Pro Senectute Suisse

Commentaire

Comptes individuels

Rapport de l'organe de révision

Ensemble de l'organisation Pro Senectute : comptes consolidés

Commentaire

Les comptes consolidés de l'ensemble de l'organisation Pro Senectute ont été établis conformément à toutes les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC.

L'ensemble de l'organisation Pro Senectute termine l'exercice 2018 avec un résultat annuel avant variation du capital de l'organisation de -KCHF 3944 (année précédente KCHF 6941). Le résultat financier négatif de -KCHF 6713 (année précédente KCHF 6082), consécutif aux incertitudes sur les marchés financiers, a fortement pesé sur ce résultat annuel.

Compte de résultat

Pour l'exercice 2018, Pro Senectute a changé sa présentation du compte de résultat pour l'adapter à la structure minimale prévue par Swiss GAAP RPC. Désormais, cette présentation est comprimée pour ce qui est des charges, avec une subdivision en charges de projets, charges administratives et charges liées à la recherche de fonds.

En 2018, les recettes d'exploitation de l'ensemble de l'organisation ont augmenté de KCHF 6054, soit 2,4%, à KCHF 262 906. Cette progression s'explique notamment par l'augmentation de KCHF 3025, soit 13,5%, des produits des dons, des legs et de la recherche de fonds, rendue possible par différents dons importants d'entreprises et de fondations. Les produits des services et des ventes ont eux aussi augmenté, de KCHF 2429 (+ 1,9%).

Les charges des prestations ont, pour leur part, pu être abaissées de KCHF 1050 (-0,4%) au total, par rapport à 2017. Les frais de projet, qui constituent la majeure partie des coûts, n'ont pas évolué de manière significative par rapport à l'année précédente. Les coûts dans le domaine administratif ont toutefois reculé de KCHF 1222 (-5,6%) sur cette même période. Quant aux charges liées à la recherche de fonds, elles ont légèrement augmenté, de KCHF 261.

La part des charges administratives (y c. les charges liées à la recherche de fonds) s'élève à 9,5%, s'établissant ainsi en-dessous de la valeur de l'année précédente (9,8%) et de la moyenne ZEWO (21%) pour des organisations similaires.

Bilan

En 2018, le capital de l'organisation a diminué de KCHF 3945 (-1,7%), pour se porter à KCHF 222 903. Des montants d'un total de KCHF 2184 ont déjà été approuvés pour des projets en cours ou dont la planification est concrète et sont considérés comme réservés. Le taux de réserve (capital de l'organisation par rapport au total des charges de prestations en termes de mois) s'élevait fin 2018 à 10,4 mois (10,5 mois en 2017), à savoir dans la fourchette de 3 à 18 mois recommandée par la ZEWO et en-dessous de la limite de 18 mois fixée par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

Gestion des risques

Pro Senectute réalise chaque année une analyse des risques dans l'ensemble de l'organisation. Si besoin est, elle définit de nouvelles mesures et contrôle les mesures existantes.

Perspectives

L'année 2019 sera très largement marquée par le nouveau contrat de prestations / contrat de subvention 2018-2021 avec l'OFAS, qui implique un changement de paradigme pour le financement de Pro Senectute. Du fait de la réglementation transitoire, les répercussions financières seront davantage perceptibles en 2019 que l'an dernier, en particulier pour les organisations cantonales et intercantionales.

Béatrice Fink

responsable Finances, Marketing & Informatique

Comptes consolidés

Ensemble de l'organisation Pro Senectute

Bilan au 31 décembre (en KCHF)	Remarques	2017	2018
Liquidités	K1	83'361	82'452
Titres	K2	116'616	111'290
Créances	K3	22'609	23'521
Stocks et prestations de services non facturées	K4	830	949
Actifs de régularisation	K5	2'322	2'623
Actif circulant		225'738	220'836
Immobilisations corporelles	K6	135'091	143'407
Immobilisations financières	K7	2'010	2'268
Immobilisations incorporelles	K8	2'439	2'276
Actif immobilisé		139'541	147'951
Immobilisations financières inaliénables	K8.1	5'258	5'095
Actif immobilisé inaliénable		5'258	5'095
Total des actifs		370'537	373'881
Dettes	K9	16'145	18'422
Passifs de régularisation	K10	8'266	8'497
Provisions	K12	840	720
Capitaux étrangers à court terme		25'252	27'638
Dettes	K11	68'412	69'067
Provisions	K12	3'614	3'770
Capitaux étrangers à long terme		72'026	72'837
Capitaux étrangers		97'278	100'476
Capital des fonds affectés		46'412	50'503
Fonds étrangers (capital des fonds y compris)		143'690	150'978
Capital de la fondation		23'906	23'895
Capital libre		117'966	124'158
Capital lié		83'160	75'993
Résultat annuel		1'815	-1'143
Capital de l'organisation		226'847	222'903
Total des passifs		370'537	373'881

Comptes consolidés

Ensemble de l'organisation Pro Senectute

Compte d'exploitation (en KCHF)	Remarques	2017	2018
Produits des services / produits des ventes	K14	125'693	128'122
Contributions des pouvoirs publics	K15	108'761	109'360
Dons, legs, recherche de fonds	K16	22'398	25'423
Total recettes d'exploitation		256'852	262'906
Contributions et donations versées (aides financières)		-16'658	-16'526
Charges de personnel		-153'208	-157'919
Charges d'exploitation		-56'927	-52'147
Amortissements		-6'039	-6'149
Charges de projets		-232'832	-232'742
Charges de personnel		-15'267	-15'132
Charges d'exploitation		-5'580	-4'700
Amortissements		-831	-624
Charges administratives		-21'678	-20'456
Charges de personnel		-1'248	-1'422
Charges d'exploitation		-2'464	-2'550
Amortissements		-16	-17
Recherche de fonds		-3'728	-3'989
Total charges des prestations	K17	-258'237	-257'187
Résultat d'exploitation		-1'386	5'718
Produits financiers		8'604	2'612
Charges financières		-2'523	-9'324
Autres produits	K18	4'039	4'738
Autres frais	K18	-2'148	-3'597
Résultat avant les modifications du capital des fonds et de l'organisation		6'586	146
Prélèvements des fonds affectés		3'872	4'637
Affectation à des fonds affectés		-3'148	-8'663
Produits internes des fonds affectés		-370	-64
Résultat annuel avant les modifications du capital de l'organisation		6'941	-3'944
Prélèvements du capital lié		5'812	6'175
Prélèvements du capital libre		2'089	2'035
Affectation au capital lié		-8'944	-3'508
Affectation au capital libre		-4'082	-1'901
Résultat annuel		1'815	-1'143

Comptes consolidés

Ensemble de l'organisation Pro Senectute

Tableau de financement (en KCHF)	2017	2018
Résultat annuel avant les modifications du capital de l'organisation	6'941	-3'944
Variation du capital des fonds	-354	4'090
Résultat avant les modifications du capital des fonds et de l'organisation	6'586	146
Amortissements sur des immobilisations corporelles	6'143	5'904
Amortissements sur des immobilisations incorporelles	1'057	1'116
Amortissements sur des immobilisations financières inaliénables	217	163
Bénéfices provenant de l'aliénation d'actifs immobilisés	4	0
Variation de l'existant Provisions	-571	36
Variation de l'existant Titres	-8'915	5'326
Variation de l'existant Créances	-326	-912
Variation de l'existant Stocks et prestations de services non facturées	-305	-119
Variation de l'existant Actifs de régularisation	976	-301
Variation de l'existant Dettes à court terme	-317	2'276
Variation de l'existant Passifs de régularisation	-154	231
Transactions sans influence sur les liquidités	68	1'060
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	4'463	14'926
Investissements en immobilisations corporelles	-14'654	-15'290
Investissements en immobilisations financières	-95	-517
Investissements en immobilisations incorporelles	-645	-932
Désinvestissements en immobilisations corporelles	110	10
Désinvestissements en immobilisations financières	28	260
Désinvestissements en immobilisations incorporelles	46	-20
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	-15'211	-16'490
Variation de l'existant Dettes à long terme	3'537	655
Flux de fonds provenant de l'activité de financement	3'537	655
Variation des moyens de paiement	-7'210	-909
État initial des liquidités (au 1 ^{er} janvier)	90'571	83'361
État final des liquidités (au 31 décembre)	83'361	82'452

Les transactions sans influence sur les liquidités concernent essentiellement la donation d'un immeuble.

Comptes consolidés

Ensemble de l'organisation Pro Senectute

Tableau de variation du capital (en KCHF)

Exercice 2018	Bilan au 31.12.2017	Entrées 2018	Sorties 2018	Variation périm. consol.	Report intérêts internes	Bilan au 31.12.2018
Fonds pour l'aide individuelle / fonds de soutien	13'319	2'632	-1'685	0	63	14'329
Fonds pour projets	7'991	1'961	-1'754	0	0	8'198
Fonds pour bâtiments et infrastructures	1'319	3'313	-17	0	0	4'614
Fonds pour logements adaptés	5'267	80	0	0	0	5'347
Fonds où seul le produit peut être utilisé	13'365	3	-437	0	-1	12'930
Autres fonds	5'152	675	-744	0	1	5'084
Total fonds affectés	46'412	8'663	-4'637	0	64	50'503

Exercice 2017	Bilan au 01.01.2017	Entrées 2017	Sorties 2017	Variation périm. consol.	Report intérêts internes	Bilan au 31.12.2017
Fonds pour l'aide individuelle / fonds de soutien	13'635	1'607	-1'718	0	-205	13'319
Fonds pour projets	8'591	820	-1'420	0	0	7'991
Fonds pour bâtiments et infrastructures	1'301	30	-12	0	0	1'319
Fonds pour logements adaptés	5'205	62	0	0	0	5'267
Fonds où seul le produit peut être utilisé	13'230	108	-275	0	302	13'365
Autres fonds	4'805	521	-448	0	274	5'152
Total fonds affectés	46'766	3'148	-3'872	0	370	46'412

Exercice 2018	Bilan au 31.12.2017	Entrées 2018	Sorties 2018	Variation périm. consol.	Report intérêts internes	Bilan au 31.12.2018
Capital de la fondation	23'906	0	0	0	-11	23'895
Total capital de la fondation	23'906	0	0	0	-11	23'895
Capital libre	117'967	1'901	-2'035	0	6'326	124'159
Capital lié	83'160	3'508	-6'175	0	-4'500	75'993
Résultat annuel	1'815	-1'143	0	0	-1'815	-1'143
Total capital de l'organisation	226'848	4'266	-8'210	0	0	222'903

Des montants d'un total de KCHF 2184 du capital de l'organisation ont déjà été approuvés pour des projets en cours ou prévus et sont considérés comme réservés.

Exercice 2017	Bilan au 01.01.2017	Entrées 2017	Sorties 2017	Variation périm. consol.	Report intérêts internes	Bilan au 31.12.2017
Capital de la fondation	23'957	0	0	0	-52	23'906
Total capital de la fondation	23'957	0	0	0	-52	23'906
Capital libre	117'359	4'082	-2'089	0	-1'385	117'967
Capital lié	79'966	8'944	-5'812	0	62	83'160
Résultat annuel	-1'443	1'815	0	0	1'443	1'815
Total capital de l'organisation	219'839	14'841	-7'901	0	69	226'848

Comptes consolidés

Ensemble de l'organisation Pro Senectute

Annexe

Remarques concernant les comptes annuels consolidés de l'ensemble de l'organisation Pro Senectute

Bases de la présentation des comptes

Les présents comptes consolidés de l'ensemble de l'organisation Pro Senectute ont été établis sur une base volontaire en conformité avec toutes les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC. Ces comptes donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de Pro Senectute et sont conformes au droit suisse, aux statuts de la fondation, ainsi qu'aux directives de la fondation ZEWO (service spécialisé pour les organisations d'utilité publique qui récoltent des dons).

Périmètre et méthode de consolidation

Les comptes annuels consolidés 2018 de l'ensemble de l'organisation Pro Senectute comprennent les comptes individuels de Pro Senectute Suisse et les comptes de toutes les organisations cantonales et intercantionales de Pro Senectute (OPS), juridiquement autonomes. Les comptes des organisations cantonales et intercantionales de Pro Senectute comportent en outre les comptes annuels de sections, de centres régionaux et d'EMS juridiquement indépendants.

Pro Senectute Suisse n'a pas de participation financière dans les OPS et ne contrôle pas les OPS intégrées dans la consolidation au sens de Swiss GAAP RPC 21 et 30. Les comptes consolidés sont donc établis sur une base volontaire.

Dans la présente consolidation, tous les comptes sont mis en commun, à la suite de quoi les transactions ainsi que les créances et les dettes réciproques entre Pro Senectute Suisse, les OPS et leurs institutions sont éliminées. Il n'y a donc pas de consolidation du capital.

Si une société dans laquelle Pro Senectute Suisse n'a aucune participation rejoint ou quitte l'ensemble de l'organisation Pro Senectute, les actifs et les capitaux étrangers seront consolidés ou déconsolidés à la date de référence, et la différence sera indiquée sans incidence sur le résultat dans le capital de l'organisation, dans la colonne «Variation du périmètre de consolidation».

Les organisations suivantes ont été entièrement consolidées au 31 décembre 2018:

Nom (canton/région)	Forme juridique	Siège
Pro Senectute Argovie	fondation	Unterentfelden
Pro Senectute Appenzell Rhodes-Intérieures - Pour la vieillesse	fondation	Appenzell
Pro Senectute Appenzell Rhodes-Extérieures - Pour la vieillesse	fondation	Herisau
Pro Senectute beider Basel - Pour la vieillesse	fondation	Bâle
- Fondation Sedlmayer-Lips		
- Fondation Bernus-Loretan		
Pro Senectute Canton de Berne	association	Berne
- Pro Senectute Région de Berne		
- Pro Senectute Oberland bernois		
- Pro Senectute Frutigland avec maisons de retraite Frutigen et Reichenbach		
- Pro Senectute Région Interlaken avec maisons de retraite Birgli, Brienz et Rosenau, Matten		
- Pro Senectute Nidarsimmental avec maisons de retraite Eigen, Faulensee et Lindenmatte, Erlenbach		
- Pro Senectute Oberhasli		
- Pro Senectute Obersimmental		
- Pro Senectute Saanenland		
- Pro Senectute District de Thoune		
- Pro Senectute Biel/Bienne-Seeland		
- Pro Senectute Emmental-Oberaargau		
- Pro Senectute Berthoud avec fonds Girardin et maison de retraite Buchegg		
- Pro Senectute Wangen		
Pro Senectute Fribourg	fondation	Fribourg
Pro Senectute Genève	association	Genève
Pro Senectute Glaris	fondation	Glaris
Pro Senectute Grisons - Pour la vieillesse	fondation	Coire
Pro Senectute - Pour la vieillesse - Arc Jurassien	fondation	Delémont
Pro Senectute canton de Lucerne - Pour la vieillesse	fondation	Lucerne
Pro Senectute Nidwald - Pour la vieillesse	fondation	Stans
Pro Senectute Obwald - Pour la vieillesse	fondation	Sarnen
Pro Senectute Canton de Saint-Gall - Pour la vieillesse	fondation	St-Gall
Pro Senectute Canton de Schaffhouse - Pour la vieillesse	fondation	Schaffhouse

Comptes consolidés

Ensemble de l'organisation Pro Senectute

Pro Senectute Canton de Soleure - Pour la vieillesse	fondation	Soleure
Pro Senectute Canton de Schwyz	association	Brunnen
Pro Senectute Thurgovie	fondation	Weinfelden
Pro Senectute Ticino e Moesano	fondation	Lugano
Pro Senectute Uri - Pour la vieillesse	fondation	Altdorf
Pro Senectute Vaud	association	Lausanne
- Fondation Pro Senectute Vaud		
Pro Senectute Valais - Wallis / Pour la vieillesse	fondation	Sion
Pro Senectute Canton de Zoug - Pour la vieillesse	fondation	Zoug
Pro Senectute Canton de Zurich	fondation	Zurich
Pro Senectute - Pour la vieillesse	fondation	Zurich
AvantAge	société simple	Zurich

Transactions avec des parties liées

Sont considérées comme « parties liées » au sens de la norme RPC 15 les institutions et les personnes individuelles qui peuvent éventuellement exercer une influence en raison de leurs relations financières ou autres.

En 2018, les transactions avec des parties liées ont essentiellement concerné le domaine des prestations de services et la prévoyance du personnel (KCHF 333 au total) ainsi que les dons et les legs (KCHF 55).

Principes régissant l'établissement du bilan et l'évaluation

Le bilan est en principe établi sur la base du « coût historique d'acquisition ». S'agissant des titres, les valeurs actuelles sont appliquées dans l'actif circulant. Toutes les valeurs sont exprimées en milliers de CHF. Sauf indication contraire, toutes les valeurs sont arrondies au millier (CHF 1000) le plus proche. Par rapport à l'exercice précédent, les principes régissant l'établissement du bilan et l'évaluation sont restés inchangés, hormis les exceptions suivantes:

- Les mandats des pouvoirs publics sont désormais indiqués pour toutes les organisations de Pro Senectute dans les produits des services. L'année précédente, une partie de ceux-ci figuraient sous les contributions des pouvoirs publics (KCHF 2332).
- Les contributions et donations versées figurent désormais séparément. L'année précédente, elles étaient indiquées dans les charges de projets, sous les charges d'exploitation (KCHF 16 658).

Les chiffres de l'année précédente ont été adaptés en conséquence.

K1 Liquidités

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs postaux et bancaires et les placements avec une durée résiduelle de 90 jours au maximum. L'inscription au bilan se fait à la valeur nominale. Les monnaies étrangères sont converties aux cours indiqués par les banques qui gèrent les comptes.

K2 Titres

Les titres comprennent les obligations, les actions, les parts de fonds et les placements avec une durée résiduelle de 90 jours à 12 mois. Les titres sont comptabilisés à la valeur du cours ou à la valeur nominale (placements) de la date du bilan. Les monnaies étrangères sont converties aux cours indiqués par les banques qui gèrent les dépôts.

K3 Créances (en KCHF)

	Bilan au 31.12.2017	Bilan au 31.12.2018
Parties liées	51	138
Pouvoirs publics/collectivité	5'055	5'763
Tiers	17'853	18'439
Corrections de valeurs des créances de tiers	-351	-819
Total des créances	22'609	23'521
dont provenant de livraisons et de prestations	20'671	20'969

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. La correction de valeur des créances de tiers s'effectue sur la base de la correction de valeur unique ou d'une correction de valeur forfaitaire. La correction de valeur forfaitaire peut s'élever à 2 %. Au cours de l'exercice sous revue, les corrections de valeur des créances de tiers ont augmenté dans une organisation de Pro Senectute en particulier en raison d'une réévaluation des débiteurs existants.

K4 Stocks et prestations de services non facturées

	Bilan au 31.12.2017	Bilan au 31.12.2018
Stocks	480	661
Prestations de services non facturées	350	288
Total Stocks et prestations de services non facturées	830	949

Comptes consolidés

Ensemble de l'organisation Pro Senectute

Les stocks sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse : sont appliqués soit les coûts d'acquisition, soit la valeur de réalisation si celle-ci est inférieure. Les prestations de services non facturées sont comptabilisées à leur valeur nominale.

K5 Actifs de régularisation (en KCHF)

	Bilan au 31.12.2017	Bilan au 31.12.2018
Dépenses pour les projets du nouvel exercice comptable	1	2
Pouvoirs publics/collectivité	517	451
Autres	1'804	2'170
Total actifs de régularisation	2'322	2'623
dont vis-à-vis de parties liées	0	0

K6 Immobilisations corporelles 2018 (en KCHF)	Bilan au 31.12.2017	Entrées 2018	Sorties 2018	Variation périm. consolid.	Écritures correctives 2018	Bilan au 31.12.2018
Installations et équipement	24'217	1'630	-2'209	0	0	23'638
Véhicules	2'984	164	-113	0	0	3'035
Autres immobilisations corporelles	8'878	3'796	-349	0	-4'515	7'810
Immeubles d'exploitation	153'078	4'728	-47	0	4'515	162'273
Immeubles (hors exploitation, évaluation au coût historique)	22'965	3'912	0	0	0	26'878
Valeurs d'acquisition	212'122	14'230	-2'718	0	0	223'633
Installations et équipement	16'630	1'595	-2'231	0	0	15'994
Véhicules	2'293	277	-136	0	0	2'434
Autres immobilisations corporelles	4'535	487	-330	0	0	4'693
Immeubles d'exploitation	49'611	3'184	-12	0	0	52'783
Immeubles (hors exploitation, évaluation au coût historique)	3'961	361	0	0	0	4'322
Amortissements cumulés	77'031	5'904	-2'709	0	0	80'226
Total immobilisations corporelles	135'091					143'407

Immobilisations corporelles 2017 (en KCHF)	Bilan au 01.01.2017	Entrées 2017	Sorties 2017	Variation périm. consolid.	Écritures correctives 2017	Bilan au 31.12.2017
Installations et équipement	23'259	1'431	-237	0	-237	24'217
Véhicules	3'188	153	-325	0	-33	2'984
Autres immobilisations corporelles	8'667	8'655	-875	0	-7'569	8'878
Immeubles d'exploitation	143'121	2'166	0	0	7'791	153'078
Immeubles (hors exploitation, évaluation au coût historique)	20'717	2'248	0	0	0	22'965
Valeurs d'acquisition	198'952	14'654	-1'437	0	-47	212'122
Installations et équipement	15'634	1'599	-224	0	-379	16'630
Véhicules	2'354	286	-314	0	-33	2'293
Autres immobilisations corporelles	4'733	596	-785	0	-9	4'535
Immeubles d'exploitation	45'890	3'348	0	0	373	49'611
Immeubles (hors exploitation, évaluation au coût historique)	3'647	314	0	0	0	3'961
Amortissements cumulés	72'258	6'143	-1'323	0	-47	77'031
Total immobilisations corporelles	126'694					135'091

Comptes consolidés

Ensemble de l'organisation Pro Senectute

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan aux coûts d'acquisition. Les durées d'utilisation moyennes acceptées sont les suivantes :

Mobilier	10 ans	Véhicules	5 ans
Autre matériel de bureau	10 ans	Aménagement locataire	5-10 ans
Matériel auxiliaire	5 ans	(selon le type d'aménagement, au max. pour la durée résiduelle du bail)	
Informatique (matériel/serveurs)	4 ans	Immeubles (d'exploitation)	40 ans
Ouvrages de la bibliothèque	10 ans	Immeubles (hors exploitation)	50 ans

K7 Immobilisations financières 2018 (en KCHF)	Bilan au 31.12.2017	Entrées 2018	Sorties 2018	Écritures correctives 2018	Bilan au 31.12.2018
Parties liées	250	0	0	0	250
Projets	555	225	-260	0	520
Tiers	307	183	0	0	490
Participations	900	110	0	0	1'010
Valeurs d'acquisition	2'013	517	-260	0	2'270
Parties liées	0	0	0	0	0
Projets	0	0	0	0	0
Tiers	2	0	0	0	2
Participations	0	0	0	0	0
Amortissements cumulés	2	0	0	0	2
Total immobilisations financières	2'010				2'268

Immobilisations financières 2017 (en KCHF)	Bilan au 01.01.2017	Entrées 2017	Sorties 2017	Écritures correctives 2017	Bilan au 31.12.2017
Parties liées	250	0	0	0	250
Projets	583	0	-27	0	555
Tiers	275	34	-1	0	307
Participations	838	62	0	0	900
Valeurs d'acquisition	1'946	95	-28	0	2'013
Parties liées	0	0	0	0	0
Projets	0	0	0	0	0
Tiers	2	0	0	0	2
Participations	0	0	0	0	0
Amortissements cumulés	2	0	0	0	2
Total immobilisations financières	1'943				2'010

Les immobilisations financières (y c. les participations) sont inscrites au bilan à la valeur nominale, sous déduction d'un correctif de valeur individuel éventuellement nécessaire.

État des participations	Forme juridique	Siège	Part du capital en %	Part des droits de vote en %
Alterssiedlung Rankhof	Fondation	Bâle	50.00%	50.00%
Wohnbaugenossenschaft Sonnmatt	Coopérative	Willisau	1.45%	0.28%
Genossenschaft Durachtal	Coopérative	Merishausen	4.37%	4.37%

Comptes consolidés

Ensemble de l'organisation Pro Senectute

K8 Immobilisations incorporelles 2018 (en KCHF)	Bilan au 31.12.2017	Entrées 2018	Sorties 2018	Écritures correctives 2018	Bilan au 31.12.2018
Logiciels	4'421	448	32	0	4'902
Brevets, licences, droits d'édition	778	484	0	0	1'262
Valeurs d'acquisition	5'199	932	32	0	6'164
Logiciels	2'416	892	12	0	3'321
Brevets, licences, droits d'édition	345	224	0	0	569
Amortissements cumulés	2'761	1'116	12	0	3'889
Total immob. incorporelles	2'439				2'276

Immobilisations incorporelles 2017 (en KCHF)	Bilan au 01.01.2017	Entrées 2017	Sorties 2017	Écritures correctives 2017	Bilan au 31.12.2017
Logiciels	4'508	488	-575	0	4'421
Brevets, licences, droits d'édition	621	157	0	0	778
Valeurs d'acquisition	5'129	645	-575	0	5'199
Logiciels	2'063	883	-529	0	2'416
Brevets, licences, droits d'édition	170	174	0	0	345
Amortissements cumulés	2'233	1'057	-529	0	2'761
Total immob. incorporelles	2'897				2'439

Les valeurs immatérielles sont portées au bilan aux coûts d'acquisition. Le calcul des amortissements linéaires se fonde sur les durées d'utilisation suivantes :

Logiciels	4 ans
Brevets, licences, droits d'édition	suivant le contrat

K8.1 Immobilis. financ. inaliénables 2018 (en KCHF)	Bilan au 31.12.2017	Entrées 2018	Sorties 2018	Écritures correctives 2018	Bilan au 31.12.2018
Immobilisations financières inaliénables	5'258	3	-166	0	5'095
Valeurs d'acquisition	5'258	3	-166	0	5'095

Immobilis. financ. inaliénables 2017 (en KCHF)	Bilan au 01.01.2017	Entrées 2017	Sorties 2017	Écritures correctives 2017	Bilan au 31.12.2017
Immobilisations financières inaliénables	5'475	175	-392	0	5'258
Valeurs d'acquisition	5'475	175	-392	0	5'258

K9 Dettes à court terme (en KCHF)	Bilan au 31.12.2017	Bilan au 31.12.2018
Parties liées	141	135
Pouvoirs publics / collectivité	2'506	3'085
Détenteurs de participations / organes	23	63
Tiers	11'772	13'484
Projets	633	626
Dettes envers des institutions de prévoyance	1'070	1'029
Total dettes à court terme	16'145	18'422
dont résultant de l'achat de biens et de prestations de services	12'184	12'683
dont part portant intérêt	899	1'704
dont part sans intérêts	3'062	4'034

Les dettes à court terme sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Comptes consolidés

Ensemble de l'organisation Pro Senectute

K10 Passifs de régularisation (en KCHF)	Bilan au	Bilan au
	31.12.2017	31.12.2018
Dépenses pour des projets	980	956
Parties liées	243	187
Détenteurs de participations / organes	112	109
Pouvoirs publics / collectivité	408	257
Vacances et heures supplémentaires du personnel	3'249	3'052
Autres	3'274	3'936
Total passifs de régularisation	8'266	8'497

K11 Dettes à long terme (en KCHF)	Bilan au	Bilan au
	31.12.2017	31.12.2018
Parties liées	0	0
Pouvoirs publics / collectivité	297	289
Tiers	68'115	68'778
Total dettes à long terme	68'412	69'067
dont portant intérêts	68'030	68'656

Échéance des dettes à long terme portant intérêt

échéance dans 1 à 5 ans	45'394	43'140
échéance supérieure à 5 ans	22'636	25'516
Total dettes à long terme portant intérêt	68'030	68'656

Les dettes à long terme sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Concernant les dettes portant intérêt envers des tiers, il s'agit essentiellement de dettes hypothécaires auprès de banques. Les dettes qui arrivent à échéance ces 12 prochains mois figurent parmi les dettes à court terme.

K12 Provisions 2018 (en KCHF)	Bilan au	Constitution	Utilisation	Dissolution	Bilan au
	31.12.2017	2018	2018	2018	31.12.2018
Prévoyance du personnel	3'122	0	0	-526	2'596
Autres réserves	1'332	1'368	-712	-94	1'895
Total provisions	4'454	1'368	-712	-620	4'490
dont à long terme	3'614				3'770
Provisions 2017 (en KCHF)	Bilan au	Constitution	Utilisation	Dissolution	Bilan au
	01.01.2017	2017	2017	2017	31.12.2017
Cas juridiques	25	0	0	-25	0
Prévoyance du personnel	4'017	10	-193	-712	3'122
Autres réserves	985	957	-596	-14	1'332
Total provisions	5'026	968	-788	-752	4'454
dont à long terme	4'444				3'614

K13 Passifs provenant d'institutions de prévoyance (en KCHF)

Le personnel de Pro Senectute est assuré, auprès de diverses caisses de pension ou assurances juridiquement indépendantes, contre les conséquences économiques liées à l'âge, à l'invalidité et au décès. Ces caisses sont autant régies par le système de la primauté des cotisations que par celui de la primauté des prestations.

Il n'y a pas de réserves de cotisations d'employeur.

Avantages et engagements économiques (en KCHF)	Plans de prévoyance sans variation		Plans de prévoyance avec excédent		Total
	Fonds patronaux			Plans de prévoyance avec découvert	
Excédent / découvert au 31.12.2018	0	0	0	13'641	13'641
Part économique au 31.12.2018	0	0	0	2'495	2'495
Part économique au 31.12.2017	0	0	0	3'021	3'021
Variation avec exercice précédent	0	0	0	-526	-526
Cotisations ajustées à la période	0	1'080	4'079	6'635	11'793
Charges de prévoyance 2018	0	1'080	4'079	6'109	11'267
Charges de prévoyance 2017	0	710	8'120	2'058	10'888

Comptes consolidés

Ensemble de l'organisation Pro Senectute

Diverses institutions de prévoyance de différentes organisations de Pro Senectute se trouvent en situation d'insuffisance de couverture au 31.12.2018. L'insuffisance de couverture de l'ensemble de l'organisation Pro Senectute se monte à CHF 13,6 millions (CHF 11,8 millions l'année précédente), dont CHF 11,1 millions d'obligations éventuelles (CHF 8,7 millions l'année précédente).

Les obligations éventuelles comprennent, avec un montant de CHF 2,1 millions, l'éventuelle exigence de constitution de fonds d'une organisation de Pro Senectute (OPS): en raison de la réforme structurelle à venir de sa caisse de pension, l'ampleur de la participation de l'OPS à l'assainissement de celle-ci ne pourra être calculée de manière fiable qu'en 2020. Les engagements économiques au 31.12.2018 se montent à CHF 2,5 millions (CHF 3,0 millions l'année précédente). Ils sont provisionnés.

Des informations sur l'insuffisance de couverture de certaines organisations de Pro Senectute n'étaient pas disponibles au 31.12.2018.

K14 Recettes des services (en KCHF)	2017	2018
Services fournis par des parties liées	190	189
Pouvoirs publics / collectivité	3'810	4'956
Autres recettes des services	121'693	122'977
Total recettes des services	125'693	128'122

K15 Contributions des pouvoirs publics (en KCHF)

En plus des subventions AVS selon l'art. 101bis LAVS (promotion de l'aide à la vieillesse) et l'art. 17 LPC (aide financière individuelle), ce poste contient également des contributions cantonales et communales. S'agissant de la promotion de l'aide à la vieillesse selon l'art. 101bis LAVS, CHF 47,1 millions ont été versés aux organisations cantonales/intercantonales de Pro Senectute et CHF 6,6 millions à Pro Senectute Suisse.

K16 Dons, legs, recherche de fonds (en KCHF)

La part affectée des dons et des legs se monte à KCHF 8335 (KCHF 2354 l'année précédente).

K17 Total charges des prestations (en KCHF)

Conformément à la méthode de la fondation ZEWO, les organisations d'utilité publique répartissent les charges des prestations en charges de projets et en charges administratives / liées à la recherche de fonds (fundraising) pour permettre une évaluation de leurs structures de coûts.

(en KCHF)	Charges de projets	Charges admin. / fundraising	Total
Charges de personnel	157'919	16'554	174'474
Charges d'exploitation	68'673	7'250	75'923
Amortissements	6'149	641	6'791
Total 2018	232'742	24'445	257'187
Total 2017	232'832	25'406	258'237
Total charges administratives (recherche de fonds y comprise)		2017	2018
en % de la totalité des charges des prestations		10%	10%

K18 Autres charges et produits	2017	2018
Produits hors exploitation	3'874	4'171
Charges hors exploitation	-1'932	-2'825
Bénéfices comptables résultant de la vente d'immobilisations	8	0
Pertes comptables résultant de la vente d'immobilisations	-12	0
Produits exceptionnels, uniques ou hors période	157	567
Charges exceptionnelles, uniques ou hors période	-204	-772
Total autres produits	4'039	4'738
Total autres charges	-2'148	-3'597

Comptes consolidés

Ensemble de l'organisation Pro Senectute

Autres indications

Obligations éventuelles et cautionnements (en KCHF)	31.12.2017	31.12.2018
Dettes éventuelles envers des institutions de prévoyance (K13)	4'234	11'146
Autres obligations éventuelles	443	465
Cautionnements envers des tiers	736	736
Total obligations éventuelles et cautionnements	5'412	12'347

Responsabilité solidaire

Certaines organisations de Pro Senectute sont solidairement responsables vis-à-vis des sociétés suivantes:

- AvantAge, société simple
- Services Alzheimer GE, société simple

Nombre d'équivalents temps plein

En moyenne annuelle, le nombre d'équivalents temps plein était de 1751 au cours de l'exercice sous revue (1650 l'année précédente).

Instruments financiers dérivés 2018 (en KCHF)

Catégorie	31.12.2018		
	Valeur des contrats	VR ¹ positive	VR ¹ négative
Opérations à terme sur devises EUR	1'073	0	2
Opérations à terme sur devises USD	2'738	9	19
Opérations à terme sur devises GBP	317	1	2
Opérations à terme sur devises AUD	106	3	0
Opérations à terme sur devises JPY	93	0	4
Total instruments financiers dérivés 2018	4'327	13	27
dont inscrites au bilan à la valeur actuelle dans l'actif circulant		-16	

Instruments financiers dérivés 2017 (en KCHF)

Catégorie	31.12.2017		
	Valeur des contrats	VR ¹ positive	VR ¹ négative
Opérations à terme sur devises EUR	1'254	0	9
Opérations à terme sur devises USD	2'690	24	0
Opérations à terme sur devises GBP	295	0	0
Opérations à terme sur devises AUD	112	0	1
Opérations à terme sur devises JPY	105	1	0
Total instruments financiers dérivés 2017	4'456	26	11
dont inscrites au bilan à la valeur actuelle dans l'actif circulant		7	

¹ Valeur de remplacement

Leasings opérationnels (en KCHF)

	31.12.2017	31.12.2018
Échéance		
1 an	154	168
2 - 5 ans	326	194
Total leasings opérationnels	480	362

Contrats de location à long terme (en KCHF)

	31.12.2017	31.12.2018
Échéance		
1 - 5 ans	11'968	14'680
plus de 5 ans	5'781	7'374
Total contrats de location à long terme	17'749	22'054

Actifs mis en gage (en KCHF)

	31.12.2017	31.12.2018
Immeubles	104'041	105'267
Titres	2'148	2'526
Total actifs mis en gage	106'188	107'793

Comptes consolidés

Ensemble de l'organisation Pro Senectute

Indemnités aux membres des organes dirigeants des 24 organisations de Pro Senectute et de Pro Senectute Suisse (en KCHF)

	2017	2018
Défraiements, honoraires et indemnités de séance	483	508
dont en faveur des président-e-s	187	211

Indemnités aux membres de la direction des 24 organisations de Pro Senectute et de Pro Senectute Suisse (en KCHF)

	2017	2018
Indemnités aux membres des directions (73 équivalents temps plein au total)	9'762	10'502

Honoraires pour l'organe de révision

	2017	2018
Indemnités pour les prestations de révision	487	445
Indemnités pour d'autres prestations	50	93

Services fournis sans contre-prestation

Des bénévoles ont soutenu les organisations de Pro Senectute en fournissant au total plus de 779 184 heures de travail gratuites (dont 12 288 heures par les membres dirigeants).

Donations à titre gracieux sous forme de dons matériels et de prestations

Au total, Pro Senectute s'est vu mettre à disposition gracieusement des salles de formation à hauteur de KCHF 54. En outre, des annonces-bouchon sont publiées gratuitement. La contre-valeur n'est pas quantifiable.

Variations après la date du bilan

Aucun événement susceptible d'avoir une incidence majeure sur les comptes 2018 n'est intervenu après la date du bilan.

Les comptes annuels consolidés ont été approuvés par le conseil de fondation le 27 mai 2019.



KPMG SA

Audit

Räffelstrasse 28
CH-8045 Zurich

Case postale
CH-8036 Zurich

T +41 58 249 31 31
E infozurich@kpmg.com
kpmg.ch

Rapport sur l'audit volontaire au conseil de fondation sur les

comptes consolidés de l'ensemble de l'organisation Pro Senectute

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons audité les comptes annuels consolidés de l'ensemble de l'organisation Pro Senectute, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de financement, le tableau de variation du capital et annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018. Selon la Swiss GAAP RPC 21, les informations du rapport de performance ne sont pas soumises au contrôle du réviseur indépendant.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels consolidés, conformément aux normes Swiss GAAP RPC, incombe au conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion d'audit sur les comptes annuels consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en accord avec les normes Swiss GAAP RPC.

KPMG SA



Reto Kaufmann
Expert-réviseur agréé



Reto Käser
Expert-réviseur agréé

Zurich, 27 mai 2019

Annexe:

- Comptes annuels consolidés constitués du bilan, du compte d'exploitation, le tableau de financement, le tableau de variation du capital et annexe

Aide financière individuelle de l'ensemble de l'organisation Pro Senectute : comptes

Commentaire

En vertu de l'art. 17, al. 1, let. a de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'assurance vieillesse, survivants et invalidité (LPC), la Confédération octroie à Pro Senectute une subvention annuelle de CHF 16,5 millions au maximum pour l'aide financière individuelle. Avec ces fonds, Pro Senectute soutient les personnes âgées, notamment pour limiter, voire enrayer la détresse matérielle, psychosociale et physique. À cet effet, elle octroie des aides financières individuelles (AFI) en complément des montants versés par les assurances sociales légales et des autres soutiens financiers.

L'exercice 2018 se solde par un résultat annuel de KCHF 323 en faveur de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) (KCHF 73 l'année précédente).

Compte de résultat

Les charges ont diminué de KCHF 68 (-0,4%), ce qui s'explique par le net recul des prestations financières périodiques, comme l'année précédente (-20,3%). Les prestations financières uniques, par contre, ont augmenté (+2,7%). La subvention octroyée par l'OFAS pour les frais d'application est toujours calculée sur la base des charges saisies l'année précédente. Elle a légèrement reculé en 2018 (-2,1%).

Les produits ont légèrement progressé, de KCHF 183 (+1,1%), en particulier grâce à l'augmentation des remboursements reçus, à hauteur de KCHF 145.

Bilan

L'examen du bilan des moyens AFI montre que les liquidités ont fortement augmenté. Cela s'explique par les moyens AFI non utilisés en 2018 ainsi que par les remboursements reçus.

Perspectives

Au vu de l'évolution démographique, il y a fort à penser que le nombre de demandes et, en corollaire, le besoin d'aide financière individuelle continueront d'augmenter à moyen et à long terme.

Béatrice Fink

responsable Finances, Marketing & Informatique

Aide financière individuelle

Ensemble de l'organisation Pro Senectute

Bilan au 31 décembre (en CHF)	Remarques	2017	2018
Liquidités	K1	1'782'792	2'364'511
Créances d'impôt anticipé		480	1
Autres actifs AFI	K2	524'950	663'111
Total des actifs		2'308'222	3'027'623

Créancier OFAS	K3	1'643'363	1'966'798
Autres passifs AFI	K4	664'859	1'060'824
Total des passifs		2'308'222	3'027'623

Compte d'exploitation (en CHF)	Remarques	2017	2018
Prestations en espèces uniques		13'005'251	13'354'259
Prestations en espèces périodiques		1'863'766	1'485'109
Frais d'application		1'766'280	1'728'427
Total des charges		16'635'297	16'567'795
Moyens AFI OFAS	K5	15'703'800	15'741'318
Remboursements	K6	1'004'550	1'149'895
Produit des intérêts	K7	55	17
Total des produits		16'708'405	16'891'230
Résultat annuel à la charge (-) / en faveur (+) du créancier OFAS		73'108	323'435

Aide financière individuelle

Ensemble de l'organisation Pro Senectute

Annexe

Remarques concernant les comptes annuels consolidés de l'aide financière individuelle (moyens AFI) au titre des articles 17 et 18 LPC

Bases de la présentation des comptes

Les comptes consolidés 2018 des moyens AFI ont été établis en conformité avec les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC, les dispositions du droit suisse, surtout la partie sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes du code des obligations (art. 957 à 962 CO) ainsi que les comptes consolidés de l'ensemble de l'organisation Pro Senectute.

K1 Liquidités

Les avoirs en caisse, les avoirs postaux et bancaires sont comptabilisés à leur valeur nominale. Ils ne contiennent pas de devises.

K2 Autres actifs AFI

Ce poste comprend les avances AFI et les cautions de loyer ainsi que des avoirs provenant d'engagements de moyens de la fondation.

K3 Créancier OFAS

Cette position indique la somme totale des moyens AFI non utilisés. Il s'agit de fonds de tiers en faveur de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

K4 Autres passifs AFI

Provisions sur des avances AFI et des cautions de loyer ainsi que des dettes provenant d'engagements de moyens de la fondation.

K5 Moyens AFI OFAS

Moyens AFI reçus de l'OFAS dans l'année sous revue.

K6 Remboursements

Remboursements reçus des cantons, des communes et de particuliers sur des contributions d'assistance déjà fournies.

K7 Produit des intérêts

Intérêts bruts de l'année sous revue.

Aide financière individuelle

Ensemble de l'organisation Pro Senectute

Aide financière individuelle au titre de l'art. 18 LPC

Organisations cantonales de Pro Senectute	2017	2018
Argovie	452'750	322'915
Appenzell Rhodes-Extérieures	73'584	71'340
Appenzell Rhodes-Intérieures	10'644	3'247
Arc Jurassien	578'582	663'692
Beider Basel	1'345'918	1'452'911
Berne	2'686'816	2'393'385
Fribourg	934'147	794'523
Genève	995'358	903'081
Glaris	42'621	34'575
Grisons	294'961	334'876
Lucerne	970'011	1'176'377
Nidwald	55'238	41'723
Obwald	9'938	14'439
Schaffhouse	146'699	132'156
Schwyz	141'385	155'108
Soleure	386'184	415'062
St-Gall	626'104	550'515
Thurgovie	281'349	258'119
Ticino e Moesano	848'571	975'171
Uri	8'817	25'363
Vaud	1'382'017	1'491'617
Valais	448'935	433'811
Zoug	83'827	48'201
Zurich	2'064'565	2'147'163
Total (en CHF)	14'869'017	14'839'368

Pro Senectute est chargée par la Confédération d'octroyer des aides financières individuelles aux personnes âgées dans le besoin. Ce mandat est fondé sur l'article 18 de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (LPC). L'aperçu ci-dessus fait état des différents montants alloués. Si nécessaire, Pro Senectute accorde des aides financières supplémentaires qu'elle finance par ses propres moyens.



KPMG SA
Audit
Räffelstrasse 28
CH-8042 Zurich

Case postale
CH-8036 Zurich

Téléphone +41 58 249 31 31
Téléfax +41 58 249 44 06
kpmg.ch

Rapport de l'auditeur indépendant pour l'audit au conseil de fondation de

l'état financier de la répartition et utilisation des aides financières individuelles de l'ensemble de l'organisation Pro Senectute selon l'article 17 et 18 LPC

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons audité l'état financier de la répartition et utilisation des aides financières individuelles de Pro Senectute, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du conseil de fondation

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement de cet état financier en conformité avec l'article 17 et 18 LPC. Le conseil de fondation est également responsable d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'un état financier de la répartition et utilisation des aides financières individuelles selon l'article 17 et 18 LPC ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur l'état financier de la répartition et utilisation des aides financières individuelles selon l'article 17 et 18 LPC sur la base de notre audit. Nous avons réalisé notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que l'état financier ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans l'état financier. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que l'état financier comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour évaluer ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère de l'état financier de la répartition et utilisation des aides financières individuelles selon l'article 17 et 18 LPC afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comprend, en outre; une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des évaluations effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base adéquate pour fonder notre opinion.



*Ensemble de l'organisation Pro Senectute
Rapport de l'auditeur indépendant pour l'audit
au conseil de fondation de l'état financier de la répartition et utilisation
des aides financières individuelles selon article 17 et 18 LPC*

Opinion

Selon notre appréciation, l'état financier pour l'exercice de l'ensemble de l'organisation Pro Senectute arrêté au 31 décembre 2018 donne une image fidèle de la répartition et de l'utilisation des aides financières individuelles en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC.

KPMG SA



Reto Kaufmann
Expert-réviseur agréé



Reto Käser
Expert-réviseur agréé

Zurich, 16 mai 2019

Annexe:

- Etat financier de la répartition et utilisation des aides financières individuelles selon l'article 17 et 18 LPC

Pro Senectute Suisse : comptes individuels

Commentaire

Pro Senectute Suisse termine l'exercice 2018 avec un résultat annuel avant variation du capital de l'organisation de -KCHF 724 (année précédente KCHF 532). Le résultat financier négatif de -KCHF 718 (année précédente KCHF 1086), consécutif aux incertitudes sur les marchés financiers, a fortement pesé sur ce résultat annuel. Le résultat financier négatif a été en grande partie compensé par un prélèvement dans la réserve pour fluctuation des cours de KCHF 675 effectué après la présentation du résultat annuel avant variation du capital de l'organisation.

Compte de résultat

Le compte de résultat de Pro Senectute Suisse, en ce qui concerne les charges, est lui aussi présenté désormais sous une forme comprimée, comme le prévoit la structure minimale de Swiss GAAP RPC, avec une subdivision en charges de projets, charges administratives et charges liées à la recherche de fonds.

Par rapport à 2017, année du 100e anniversaire, les recettes d'exploitation ont diminué de KCHF 1387 (-7,3%), pour s'établir à KCHF 17 600. L'année précédente, les produits des services et des ventes, en raison du jubilé et des partenariats et recettes en découlant, avaient atteint un niveau inhabituellement élevé. En 2018, avec KCHF 7145, ils sont certes moins élevés qu'en 2017, mais clairement supérieurs à ceux des années précédant le jubilé (2016 : KCHF 6167). Suite à un don affecté de grande ampleur et à différents legs importants, les recettes des dons, des legs et de la recherche de fonds ont progressé de KCHF 893 (+32,1%) par rapport à l'exercice précédent.

En 2018, les charges des prestations ont baissé de KCHF 3008, soit 15,7%, par rapport à 2017, tombant ainsi à KCHF 16 170. Dans ce poste également, les charges de l'année précédente étaient plus élevées que d'ordinaire en raison du 100e anniversaire. Les charges de projets ont diminué de KCHF 2297 (-14,7%), se portant à KCHF 13 291. Les charges administratives, qui avaient augmenté en 2017 du fait du jubilé, ont baissé de KCHF 715 (-22,9%), pour atteindre KCHF 2411. Les charges liées à

la recherche de fonds sont restées au même niveau que l'année précédente.

La part des charges administratives (y c. les charges liées à la recherche de fonds) s'élève à 17,8%, c'est-à-dire qu'elle s'établit en-dessous de la valeur de l'année précédente (18,7%) et de la moyenne ZEW (21%) pour des organisations similaires.

Bilan

Pro Senectute Suisse continue d'afficher un bilan très solide. En 2018, le capital de l'organisation a diminué de KCHF 723 (-3,5%), pour s'établir à KCHF 19 717. Le taux de réserve s'élevait fin 2018 à 14,6 mois, à savoir dans la fourchette de 3 à 18 mois recommandée par la ZEW et en-dessous de la limite de 18 mois fixée par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Environ KCHF 7482 du capital de l'organisation, soit 38%, sont dévolus au fonds de développement et des projets, destiné à des projets porteurs pour l'ensemble de l'organisation et les organisations de Pro Senectute. Des montants d'environ KCHF 1946 (soit 26%) de ce fonds ont déjà été approuvés pour des projets en cours ou prévus et sont considérés comme réservés.

Gestion des risques

Pro Senectute Suisse réalise chaque année une analyse des risques. Si besoin est, elle définit de nouvelles mesures et surveille les mesures existantes.

Perspectives

Le nouveau contrat de prestations / contrat de subvention 2018-2021 avec l'OFAS a des répercussions financières importantes pour Pro Senectute Suisse également, en particulier à partir de 2021. En 2019, des réflexions fondamentales sur le financement à long terme de Pro Senectute Suisse figurent à l'agenda.

Béatrice Fink

responsable Finances, Marketing & Informatique

Comptes individuels de la fondation

Pro Senectute Suisse

Bilan au 31 décembre (en KCHF)	Remarques	2017	2018
Liquidités	E1	13'839	15'626
Titres	E2	10'299	9'543
Créances	E3	1'186	996
Stocks et prestations non facturées	E4	67	200
Actifs de régularisation	E5	332	270
Actif circulant		25'724	26'635
Immobilisations corporelles	E6	924	898
Immobilisations incorporelles	E7	1'408	1'490
Actif immobilisé		2'332	2'388
Total des actifs		28'056	29'023
Dettes	E8	2'394	3'354
Passifs de régularisation	E9	1'488	1'281
Provisions à court terme	E10	525	25
Capitaux étrangers à court terme		4'406	4'660
Capitaux étrangers		4'406	4'660
Capital des fonds affectés	E11	3'209	4'646
Capitaux étrangers (capital des fonds y compris)		7'616	9'306
Capital de la fondation		5'000	5'000
Capital libre		5'352	5'059
Capital lié		10'069	9'632
Résultat annuel		20	25
Capital de l'organisation	E11	20'440	19'717
Total des passifs		28'056	29'023

Comptes individuels de la fondation

Pro Senectute Suisse

Compte d'exploitation (en KCHF)		2017	2018
Produits des services / produits des ventes	E12	9'274	7'145
Contributions des pouvoirs publics	E13	6'934	6'781
Dons, legs, recherche de fonds	E14	2'780	3'673
Total recettes d'exploitation		18'987	17'600
Aides financières		-371	-309
Charges de personnel		-5'677	-5'736
Charges d'exploitation		-8'928	-6'585
Amortissements		-611	-661
Charges de projets		-15'588	-13'291
Charges de personnel		-1'959	-2'085
Charges d'exploitation		-1'058	-257
Amortissements		-110	-70
Charges administratives		-3'126	-2'411
Charges de personnel		-100	-108
Charges d'exploitation		-364	-360
Amortissements		0	0
Recherche de fonds		-464	-468
Total charges des prestations	E15	-19'178	-16'170
Résultat d'exploitation		-191	1'430
Produits financiers		1'129	230
Charges financières		-43	-948
Autres produits	E16	108	74
Autres charges	E17	-550	-73
Résultat avant les modifications du capital des fonds et du capital de l'organisation		453	713
Prélèvements des fonds affectés	E11	847	811
Affectation à des fonds affectés	E11	-767	-2'248
Résultat annuel avant les modifications du capital de l'organisation		532	-724
Prélèvements du capital lié	E11	2'786	1'171
Prélèvements du capital libre	E11	684	681
Affectation au capital lié	E11	-3'108	-715
Affectation au capital libre	E11	-875	-388
Résultat annuel		20	25

Comptes individuels de la fondation

Pro Senectute Suisse

Tableau de financement (en KCHF)	2017	2018
Résultat annuel avant les modifications du capital de l'organisation	532	-724
Variation du capital des fonds	-79	1'437
Résultat avant les modifications du capital des fonds et du capital de l'organisation	453	713
Amortissements sur des immobilisations corporelles	153	120
Amortissements sur des immobilisations incorporelles	566	611
Constitution de provisions	525	0
Utilisation des provisions	-108	-500
Variation des titres	1'048	756
Variation des créances	601	190
Variation des stocks et prestations non facturées	8	-133
Variation des actifs de régularisation	1'168	63
Variation des engagements	216	961
Variation des passifs de régularisation	-242	-207
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	4'388	2'574
Investissements en immobilisations corporelles	-75	-94
Investissements en titres	-80	-1'261
Désinvestissements en titres	1'424	1'261
Investissements en immobilisations incorporelles	-346	-693
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	-421	-787
Flux de fonds provenant de l'activité de financement	0	0
Variation des disponibilités	3'214	1'787
État initial des liquidités (au 1 ^{er} janvier)	10'625	13'839
État final des liquidités (au 31 décembre)	13'839	15'626
Dépenses au titre des intérêts	0	0
Recettes au titre des intérêts	0	0

Comptes individuels de la fondation

Pro Senectute Suisse

Tableau de variation du capital (en KCHF)

Exercice 2018	Bilan au 31.12.2017	Entrées 2018	Sorties 2018	Intérêts internes Transfert	Bilan au 31.12.2018
Fonds Aides financières individuelles	1'353	722	-400	0	1'675
Fonds ZL personnes à revenus modestes	18	370	-131	0	257
Fonds de sensibilisation	0	920	0	0	920
Fonds de solidarité	1'501	0	0	0	1'501
Fonds Dév. ensemble de la fondation	61	44	-72	0	33
Fonds Applications informatiques	102	77	-23	0	156
Fonds Outil de saisie stat. harmonisées	58	0	-58	0	0
Fonds Neuroth	116	115	-127	0	104
Total fonds affectés	3'209	2'248	-811	0	4'646

Exercice 2017	Bilan au 31.12.2016	Entrées 2017	Sorties 2017	Intérêts internes Transfert	Bilan au 31.12.2017
Fonds Aides financières individuelles	1'532	269	-448	0	1'353
Fonds ZL personnes à revenus modestes	22	134	-138	0	18
Fonds de solidarité	1'501	0	0	0	1'501
Fonds Dév. ensemble de la fondation	42	94	-75	0	61
Fonds Applications informatiques	0	155	-53	0	102
Fonds Outil de saisie stat. harmonisées	125	0	-67	0	58
Fonds Neuroth	67	115	-66	0	116
Total fonds affectés	3'289	767	-847	0	3'209

Finalités

Fonds Aides financières individuelles

Atténuation de la pauvreté des personnes âgées, aide financière individuelle directe pour des personnes de 60 ans et plus en situation de détresse

Fonds ZL personnes à revenus modestes

Financement d'abonnements gratuits à Zeitlupe pour bénéficiaires de PC

Fonds de sensibilisation

Financement de mesures de prévention, d'information et d'aide en matière d'abus financiers, de numérisation et de démence

Fonds de solidarité

Soutien professionnel, organisationnel et financier en cas de difficultés financières et structurelles à des organisations de Pro Senectute ainsi qu'au centre national de Pro Senectute Suisse

Fonds Dév. ensemble de la fondation

Indemnisation pour collab. d'OPS dans organes de l'ens. de l'org.

Fonds Applications informatiques

Alimenté par des organisations de Pro Senectute

Fonds Outil de saisie stat. harmonisées

Garantie du financement du remplacement de l'outil de saisie

Fonds Neuroth

Indemnisation des actions audition des org. cant. de PS

Comptes individuels de la fondation

Pro Senectute Suisse

Tableau de variation du capital (en KCHF)

Exercice 2018	Bilan au 31.12.2017	Entrées 2018	Sorties 2018	Intérêts internes	Bilan au 31.12.2018
Capital de la fondation	5'000	0	0	0	5'000
Total capital de la fondation	5'000	0	0	0	5'000
Réserve pour la fluctuation des cours	2'033	74	-675	0	1'432
Fonds de rénovation	243	14	-5	0	252
Fonds libre	3'076	300	0	0	3'376
Total capital libre	5'352	388	-680	0	5'060
Fonds de développement et des projets	7'775	600	-913	20	7'482
Fonds du personnel du centre national	842	0	-230	0	612
Réserve Zeitlupe	1'452	115	-28	0	1'539
Total capital lié	10'069	715	-1'171	20	9'633
Résultat annuel	20	25	0	-20	25
Total capital de l'organisation	20'440	1'128	-1'851	0	19'717

Le résultat de l'année 2017 de KCHF 20 a été attribué au fonds de développement et des projets.

Des montants d'un total de KCHF 1'946 du fonds de développement et des projets ont déjà été approuvés pour des projets concrets en cours ou prévus et sont considérés comme réservés. La part libre se monte à KCHF 5'536

Des montants d'un total de KCHF 238 du fonds du personnel du centre national ont déjà été réservés pour des financements uniques de prévoyance du personnel (cf. transactions avec la caisse de prévoyance du personnel).

La part approuvée et réservée du capital de l'organisation s'élève au total à KCHF 2'184, et la part libre à KCHF 17'533.

Exercice 2017	Bilan au 31.12.2016	Entrées 2017	Sorties 2017	Intérêts internes	Bilan au 31.12.2017
Capital de la fondation	5'000	0	0	0	5'000
Total capital de la fondation	5'000	0	0	0	5'000
Réserve pour la fluctuation des cours	2'033	0	0	0	2'033
Fonds de rénovation	233	14	-4	0	243
Fonds libre	2'895	861	-680	0	3'076
Total capital libre	5'162	875	-684	0	5'352
Fonds de développement et des projets	7'080	2'412	-1'734	17	7'775
Fonds du personnel du centre national	372	680	-210	0	842
Réserve Zeitlupe	1'455	16	-19	0	1'452
Réserve centre de compétence informatique	822	0	-822	0	0
Total capital lié	9'729	3'108	-2'786	17	10'069
Résultat annuel	17	20	0	-17	20
Total capital de l'organisation	19'908	4'002	-3'470	0	20'440

Le résultat de l'année 2016 de KCHF 17 a été attribué au fonds de développement et des projets.

Comptes individuels de la fondation

Pro Senectute Suisse

Annexe

Remarques concernant les comptes individuels de la fondation Pro Senectute Suisse, Zurich

Principes régissant l'établissement des comptes

Les comptes individuels 2018 de Pro Senectute Suisse ont été élaborés selon les recommandations Swiss GAAP RPC (en particulier Swiss GAAP RPC 21), ainsi que conformément aux prescriptions de la loi suisse, en particulier aux articles du Code des obligations relatifs à la comptabilité et à la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de Pro Senectute Suisse et sont conformes aux dispositions légales en vigueur, aux statuts de la fondation, ainsi qu'aux directives de la fondation ZEWO (Service spécialisé pour les organisations d'utilité publique qui récoltent des dons).

Transactions avec des organisations affiliées

Au sens de RPC 15, ce sont les organisations cantonales et intercantionales de Pro Senectute qui sont désignées par le terme d'organisations affiliées. Si nécessaire, il est fait mention des parts dévolues à ces organisations dans ce qui suit.

Transactions avec la caisse de prévoyance du personnel

Lors de sa séance du 9 mars 2017, le conseil de fondation de Pro Senectute Suisse a décidé que Pro Senectute Suisse financerait aux collaborateurs nés en 1960 et plus âgés un rachat partiel dans la BVK de KCHF 434 au maximum. Cette aide unique pour la caisse de pension est versée à hauteur d'un tiers chaque année en 2017, 2018 et 2019. En outre, une contribution supplémentaire unique de 2% à la cotisation d'épargne à la BVK est financée pour tous les collaborateurs en 2017, 2018 et 2019.

E1 Liquidités

Les avoirs en caisse, les avoirs postaux et bancaires sont comptabilisés à leur valeur nominale. Ils ne comprennent aucune monnaie étrangère.

E2 Titres (actifs cotés en bourse détenus à court terme)

Les titres sont comptabilisés à la valeur du cours à la date du bilan. Pas de placement en monnaie étrangère.

E3 Créances (en KCHF)

	Bilan au 31.12.2017	Bilan au 31.12.2018
Organisations de Pro Senectute	604	673
Collectivités publiques : Confédération	366	161
Tiers	216	162
Total	1'186	996

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Répartition des créances en « créances provenant de livraisons et de prestations » et « autres créances » :

	Bilan au 31.12.2017	Bilan au 31.12.2018
Créances provenant de livraisons et de prestations	836	804
Autres créances	350	192
Total	1'186	996

E4 Stocks et prestations non facturées

Il s'agit essentiellement de livres et de brochures destinés à la vente. L'évaluation est effectuée selon le principe de la valeur la plus basse, c.-à.-d. soit au prix d'acquisition, soit à la valeur d'aliénation réalisable si celle-ci est plus basse. Des prestations non facturées à hauteur de KCHF 12 (KCHF 9 l'année précédente) ont été portées à l'actif pour d'autres organisations de Pro Senectute au 31.12.2018.

E5 Actifs de régularisation (en KCHF)

Paiements anticipés pour les prestations 2019 et avoirs ouverts pour les prestations 2018.

Comptes individuels de la fondation

Pro Senectute Suisse

E6 Immobilisations corporelles 2018 (en KCHF)	Bilan au 31.12.2017	Entrées 2018	Sorties 2018	Bilan au 31.12.2018
Mobilier	132	0	0	132
Machines de bureau	113	0	0	113
Véhicules	9	0	0	9
Bibliothèque	272	18	-22	268
Aménagement locataire de la bibliothèque	387	0	0	387
Matériel informatique	68	8	0	76
Biens immobiliers	2'642	68	0	2'710
Valeurs d'acquisition	3'624	94	-22	3'696
Mobilier	76	12	0	88
Machines de bureau	79	21	0	100
Véhicules	9	0	0	9
Bibliothèque	159	24	-22	161
Aménagement locataire de la bibliothèque	348	11	0	359
Matériel informatique	26	13	0	39
Biens immobiliers	2'002	39	0	2'041
Amortissements cumulés	2'700	120	-22	2'798
Total immobilisations corporelles	924	-26	0	898
Immobilisations corporelles 2017 (en KCHF)	Bilan au 31.12.2016	Entrées 2017	Sorties 2017	Bilan au 31.12.2017
Mobilier	128	4	0	132
Machines de bureau	113	0	0	113
Véhicules	9	0	0	9
Bibliothèque	288	22	-37	272
Aménagement locataire de la bibliothèque	387	0	0	387
Matériel informatique	206	39	-177	68
Biens immobiliers	2'632	10	0	2'642
Valeurs d'acquisition	3'764	75	-214	3'624
Mobilier	63	13	0	76
Machines de bureau	69	10	0	79
Véhicules	9	0	0	9
Bibliothèque	171	25	-37	159
Aménagement locataire de la bibliothèque	337	11	0	348
Matériel informatique	195	8	-177	26
Biens immobiliers	1'917	86	0	2'002
Amortissements cumulés	2'761	153	-214	2'700
Total immobilisations corporelles	1'002	-78	0	924

Le calcul des amortissements linéaires se fonde sur les durées d'utilisation suivantes : mobilier 10 ans ; machines 10 ans; matériel informatique (hardware) 4 ans ; véhicules 5 ans; ouvrages de la bibliothèque 10 ans; aménagement locataire de la bibliothèque 5 ans ; biens immobiliers 40 ans.

Concernant le bien immobilier, il s'agit du siège de Pro Senectute Suisse à Zurich. L'immeuble a été acquis en 1977 au prix de CHF 1,7 mio. Les années suivantes, des travaux d'agrandissement et de rénovation ont été entrepris et portés en partie à l'actif.

Comptes individuels de la fondation

Pro Senectute Suisse

E7 Immobilisations incorporelles 2018 (en KCHF)	Bilan au 31.12.2017	Entrées 2018	Sorties 2018	Bilan au 31.12.2018
Marques déposées	6	0	0	6
Logiciels informatiques	1'598	208	0	1'807
Nouveau site Internet	427	303	0	729
Refonte de l'image de marque	233	21	0	254
Nouvelle formule de Zeitlupe	112	161	0	273
Valeurs d'acquisition	2'376	693	0	3'069
Marques déposées	6	0	0	6
Logiciels informatiques	624	387	0	1'011
Nouveau site Internet	200	134	0	334
Refonte de l'image de marque	119	62	0	181
Nouvelle formule de Zeitlupe	19	28	0	47
Amortissements cumulés	968	611	0	1'579
Total immob. incorporelles	1'408	82	0	1'490
Immobilisations incorporelles 2017 (en KCHF)	Bilan au 31.12.2016	Entrées 2017	Sorties 2017	Bilan au 31.12.2017
Marques déposées	6	0	0	6
Logiciels informatiques	1'409	189	0	1'598
Nouveau site Internet	402	25	0	427
Refonte de l'image de marque	213	20	0	233
Nouvelle formule de Zeitlupe	0	112	0	112
Valeurs d'acquisition	2'030	346	0	2'376
Marques déposées	6	0	0	6
Logiciels informatiques	232	392	0	624
Nouveau site Internet	98	102	0	200
Refonte de l'image de marque	65	53	0	119
Nouvelle formule de Zeitlupe	0	19	0	19
Amortissements cumulés	401	566	0	968
Total immob. incorporelles	1'628	-220	0	1'408

Les logiciels informatiques inscrits à l'actif sont amortis en 4 ans.

Comptes individuels de la fondation

Pro Senectute Suisse

E8 Dettes (à leur valeur nominale en KCHF, sans intérêts)	Bilan au 31.12.2017	Bilan au 31.12.2018
Collectivités publiques : Confédération	35	76
Collectivités publiques : aide financière individuelle	1'578	1'726
Organisations de Pro Senectute	43	758
Conseil suisse des aînés CSA	80	71
Détenteurs de participations / organes	0	0
Tiers	655	722
Engagements de prévoyance	3	1
Total	2'394	3'354

Répartition des dettes en « dettes provenant de livraisons et de prestations » et « autres dettes à court terme » :	Bilan au 31.12.2017	Bilan au 31.12.2018
Dettes provenant de livraisons et de prestations	2'236	3'184
Autres dettes à court terme	157	170
Total	2'394	3'354

E9 Passifs de régularisation

KCHF 149 sont imputables au titre des heures supplémentaires, de l'horaire flexible et des vacances accumulés par les collaborateurs et collaboratrices de Pro Senectute Suisse à la fin de 2018 (KCHF 182 l'année précédente). Au total, KCHF 877 concernent les recettes provenant d'abonnements à la revue Zeitlupe qui ont été encaissées d'avance (KCHF 822 l'année précédente). Un total de KCHF 65 est dû aux organisations de Pro Senectute pour des coûts de projets pas encore comptabilisés (KCHF 197 l'année précédente).

E10 Provisions 2018 (en KCHF)	Bilan au 31.12.2017	Constitution 2018	Utilisation 2018	Bilan au 31.12.2018
Provision pour legs	525	0	500	25
Total provisions	525	0	500	25
Dont à long terme	0			0

Provisions 2017 (en KCHF)	Bilan au 31.12.2016	Constitution 2017	Utilisation 2017	Bilan au 31.12.2017
Provision pour legs	0	525	0	525
Provision assainissement BVK	108	0	108	0
Total provisions	108	525	108	525
Dont à long terme	0			0

La provision pour legs a été constituée pour un legs reçu qui fait l'objet de clarifications juridiques (deux legs l'année précédente). Concernant la provision pour l'assainissement de la caisse de pension BVK, nous renvoyons à la partie « Autres indications », sous « Prévoyance professionnelle du personnel ».

E11 Capital des fonds et capital de l'organisation

Pour plus de détails, se reporter au « tableau de variation du capital ».

E12 Produits des services / produits des ventes

Dont avec les organisations de Pro Senectute KCHF 2'660 (inter-sociétés), KCHF 3'045 l'année précédente.
Dont KCHF 192 affectés (KCHF 270 l'année précédente).

Comptes individuels de la fondation

Pro Senectute Suisse

E13 Contributions des pouvoirs publics

Il s'agit des subventions AVS selon l'art. 101bis LAVS (promotion de l'aide à la vieillesse), à hauteur de CHF 6,6 mio en 2018, CHF 6,7 mio en 2017. Sont également incluses à cet endroit les subventions du Fonds AVS selon l'art. 17 LPC (en 2018 : KCHF 87 / en 2017 : KCHF 103).

E14 Dons, legs, recherche de fonds

Pour les dons et les legs, KCHF 2'012 sont affectés (KCHF 403 l'année précédente).

E15 Charges des prestations

Les charges sont classées selon la Swiss GAAP RPC 21. Pour la première fois, les aides financières sont mentionnées de façon distincte. Les chiffres de l'année précédente ont été réorganisés (en fonction des charges d'exploitation). La part des charges des prestations payée aux organisations cantonales et intercantionales de Pro Senectute s'élève à KCHF 530 (KCHF 770 l'année précédente).

E15 Total charges des prestations

Conformément à la méthode de la fondation ZEW0, les organisations d'utilité publique répartissent les charges des prestations en charges de projets et en charges administratives liées à la recherche de fonds (fundraising) pour permettre une évaluation de leurs structures de coûts.

(en KCHF)	Charges de projets	Charges admin. / fundraising	Total
Charges de personnel	-5'736	-2'193	-7'929
Charges d'exploitation	-6'894	-616	-7'510
Amortissements	-661	-70	-731
Total 2018	-13'291	-2'879	-16'170
Total 2017	-15'588	-3'591	-19'178
Total charges administratives (recherche de fonds y comprise)		2017	2018
en % de la totalité des charges des prestations		19%	18%

Le calcul des charges administratives a été réalisé conformément à la méthodologie Zewo, actualisée le 1er janvier 2018. Les chiffres de l'année précédente ont été adaptés en conséquence. KCHF 214 ont ainsi été soustraits des charges de projets pour être affectés aux charges administratives.

E16 Autres recettes

Les autres recettes comprennent les remboursements des assurances, la location de places de stationnement et les contributions des organisations de Pro Senectute pour les dépenses des organes de l'ensemble de l'organisation (auxquelles KCHF 44 sont affectés, contre KCHF 94 l'année précédente).

E17 Autres charges

Les autres charges comprennent le remboursement des frais aux organisations de Pro Senectute pour la collaboration dans les organes de l'ensemble de l'organisation. En outre, lors de l'exercice 2017, la réserve pour achats d'infrastructures informatiques, qui n'avait plus d'utilité, a été remboursée aux organisations de Pro Senectute (KCHF 475).

Comptes individuels de la fondation

Pro Senectute Suisse

Autres indications

Engagements ne figurant pas au bilan

Pro Senectute Suisse est chargée d'administrer les fonds du Conseil suisse des aînés CSA. Ces fonds font l'objet d'une comptabilité séparée.

Dettes éventuelles / créances éventuelles

Le total des contrats de location à long terme (de plus de 12 mois) s'élève à KCHF 538 (KCHF 675 l'année précédente).

En 2018, Pro Senectute Suisse a vendu à la valeur de marché réalisable un appartement à Bologne (Italie), dont elle était propriétaire depuis 2014 à la suite d'un legs.

Nombre d'équivalents plein temps

Au cours de l'exercice sous revue, le nombre d'équivalents plein temps était de 53, contre 52 l'année précédente.

Prévoyance professionnelle du personnel

Le personnel de Pro Senectute Suisse est assuré auprès de la BVK (caisse de pension du canton de Zurich) contre les conséquences économiques liées à l'âge, à l'invalidité et au décès. Il s'agit d'une institution du canton de Zurich indépendante de Pro Senectute, dotée d'un plan de prévoyance fondé sur la primauté de cotisations, selon lequel employés et employeurs versent des cotisations définies. Les cotisations de l'employeur sont comptabilisées dans la même période où le paiement a lieu. Il n'existe pas de réserves provenant des cotisations de l'employeur.

Avantage économique / engagement économique et charges de prévoyance (en KCHF) :

Part économique à charge de Pro Senectute (obligation d'assainissement)		Variation par rapport à l'année précédente	Contributions délimitées à la période	Charges de prévoyance professionnelle	
31.12.2018	31.12.2017			2018	2017
0	0	0	938	938	825

Le taux de couverture provisoire de la BVK se monte à 95.1 % au 31 décembre 2018.

Indemnités aux membres de l'organe dirigeant

Durant l'année 2018, un total de KCHF 42 a été octroyé aux dix membres du conseil de fondation de Pro Senectute Suisse à titre de défraiements, d'honoraires et d'indemnités de séance, dont KCHF 15 à la présidente (total de KCHF 36 l'année précédente).

Indemnités aux membres de la direction

La somme totale des indemnités versées aux trois membres permanents de la direction, y compris les salaires, frais et autres dépenses convenus par contrat, s'est élevée à KCHF 630 (contre KCHF 642 l'année précédente). Les taux d'activité cumulés des membres de la direction atteignent 270%.

Services fournis sans contre-prestation

Les dix membres du conseil de fondation ont travaillé bénévolement pendant environ 664 heures pour Pro Senectute Suisse.

Contrat de subvention conclu avec l'Office fédéral des assurances sociales pour la période 2018-2021

Étant donné que le nouveau contrat de subvention valable du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021 s'applique pour la première fois, il subsiste au sein de l'ensemble de l'organisation certains défis et doutes quant à l'attribution des différents coûts aux prestations et domaines de prestations ainsi qu'à la distinction entre les prestations subventionnées et non subventionnées dans la comptabilité analytique tenue par les organisations cantonales et intercantionales (OPS). Diverses formules de répartition fondées sur des hypothèses et des estimations ont été utilisées

Comptes individuels de la fondation

Pro Senectute Suisse

dans ce cadre. Le système de contrôle interne relatif à la comptabilité analytique n'a pas encore été complètement instauré au sein des OPS. Au cas où des révisions d'OPS donneraient lieu à des changements importants dans l'attribution des différents coûts aux prestations et domaines de prestations, le décompte adressé à l'OFAS serait corrigé immédiatement (de même que les comptes annuels, si nécessaire).

Des échanges avec l'OFAS ont lieu en permanence en vue de la définition des différentes formules de répartition et de l'attribution des diverses prestations.

Au moment de l'établissement des comptes annuels, on ne savait pas avec certitude si les volumes de prestations définis avaient été atteints par les OPS. Ces dernières n'avaient en outre pas encore été soumises à une révision. D'après des extrapolations réalisées par le conseil de fondation et par la direction de Pro Senectute Suisse, les volumes de prestations ont été atteints. Il n'y a donc pas lieu de faire figurer dans les comptes annuels un avoir envers une OPS ou une obligation vis-à-vis de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

Si une réduction des subventions s'avérait nécessaire à la suite de révisions au sein des OPS et de la déclaration des volumes de prestations, elle serait ajoutée a posteriori aux comptes consolidés de l'ensemble de l'organisation Pro Senectute ou aux comptes individuels de Pro Senectute Suisse (selon le moment du constat).

Variations après la date du bilan

Aucun événement susceptible d'influer sur les comptes annuels 2018 n'est intervenu après la date du bilan.

Les comptes annuels ont été approuvés par le conseil de fondation le 25 février 2019.



KPMG SA

Audit

Badenerstrasse 172
CH-8004 Zurich

Case postale
CH-8036 Zurich

Téléphone +41 58 249 31 31
Téléfax +41 58 249 44 06
www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au conseil de fondation de la fondation

Pro Senectute – Pour la Vieillesse, Zurich

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation du capital et annexe) de la fondation Pro Senectute – Pour la Vieillesse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018. Selon la Swiss GAAP RPC 21, les informations du rapport de performance ne sont pas soumises au contrôle de l'auditeur.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément à la Swiss GAAP RPC, aux exigences légales, aux statuts et aux règlements incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément à la Swiss GAAP RPC, et que ces derniers ne sont pas conformes à la loi, aux statuts et aux règlements.

Sans émettre de réserve à notre opinion d'audit, nous attirons votre attention sur les «Informations complémentaires – Contrat de subvention avec l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) 2018 à 2021» dans l'annexe des comptes annuels, qui précisent la manière dont le nouveau contrat de subvention a été intégré dans les comptes annuels de la Fondation Pro Senectute – Pour la Vieillesse.

KPMG SA

Reto Kaufmann
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Reto Käser
Expert-réviseur agréé

Zurich, 25 février 2019

Annexe:

- Comptes annuels

Pro Senectute Suisse

Lavaterstrasse 60
Case postale
8027 Zurich

Tél. 044 283 89 89
Fax 044 283 89 80

info@prosenectute.ch
www.prosenectute.ch